ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

http://coutumesethistoireenoisans.com/

INFORMATION :

L'Association COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation de ce document. À ce titre, il est titulaire des droits d'auteur.

Les textes proposés sur le site http://coutumesethistoireenoisans.com/ ainsi que les téléchargements sont protégés par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

DROITS ET DEVOIRS DES UTILISATEURS

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site ainsi que les téléchargements sont libres excluant toute exploitation commerciale.

La reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies).

La mention « Association Coutumes et Traditions de l'Oisans » doit être indiquée ainsi que le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute reproduction intégrale ou substantielle du contenu de ces documents, par quelque procédé que ce soit doit être fait par une demande écrite et être autorisée par l'association Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Ce document est protégé en copie de textes et en impression, vous pouvez faire une demande par formulaire auprès de l'Association Coutumes et Traditions afin d'obtenir une version libre d'accès.

COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS

Tu sais le mot, le pâtre sait la chose.

Académie du Peyrou

SOMMAIRE

P. 1 à 2 : Éditorial – P. 2 : Découverte ! – P. 3 : L'Oisans dans la Grande Guerre –
P. 4-6 : Les Mines de cuivre de la Fare – P. 7 : Brèves - Exposition de cartes postales –
P. 8 : Le mystère « Romanche » - Concours pour une affiche « Oisans » - Montagn'Art 2014.

N°84
Mai
2014

En 2014,
malgré quelques
additions, divisions,
soustractions :

Allemont
Auris
Besse
Clavans
Huez
La Garde
La Grave
Le Bourg d'Oisans
Le Freney
Mont de Lans
Livet et Gavet
Mizoën
Ornon
Oulles
Oz
Saint-Christophe
Vaujany
Venosc
Villar d'Arène
Villard Notre Dame
Villard Reculas
Villard Reymond

Rivales
et solidaires,
sont des communes
toujours vivantes.

ÉDITORIAL

Par une belle journée ensoleillée s'est tenu au Bourg-d'Oisans, le dimanche 6 avril, notre salon annuel consacré à la littérature régionale et aux contes et nouvelles de l'Oisans. Nous découvrions pour cette première manifestation du printemps le nouveau Foyer municipal inauguré récemment. Une salle spacieuse avec de grandes baies côté Sud apportant une belle luminosité, du matériel fonctionnel flambant neuf, une très bonne sonorité, bref : tout pour plaire. Les abords extérieurs, récemment ensemencés, attendaient la première poussée de gazon devant constituer un écrin de verdure digne du nouvel édifice qui a heureusement conservé sa façade d'origine des années 1930. La nature du revêtement du sol, de teinte claire, ne manquait pas, toutefois, de laisser perplexe les utilisateurs. Son apparente fragilité demandera la plus grande vigilance de la part des organisateurs de manifestations : interdiction de faire glisser des tables pour ne pas laisser de traces, encore moins de circuler avec un chariot. Gare aussi aux chaussures cloutées, voire peut-être aux talons aiguilles… Les Associations utilisatrices seront responsables des dégradations imputables aux exposants et visiteurs, mais leur assurance responsabilité civile pourra alors jouer…

Seize auteurs avaient pris place dans cette belle salle, ainsi que deux libraires de Grenoble spécialisés dans le livre ancien. L'association « Les Amis de l'Histoire du pays vizillois », président Denis Bellon en tête, avait tenu à faire le déplacement pour présenter sa production et distribuer les bulletins de souscription du futur ouvrage de 400 pages reproduisant une Reconnaissance inédite d'Allemont de l'année 1709, dénichée aux Archives Départementales par Gérard Mingat, et dont l'édition à 150 exemplaires se fera conjointement avec Coutumes et Traditions. Notre association avait un stand particulièrement attractif tenu par les deux maîtres d'œuvre, Oleg Ivachkévitch et Gérard Dionnet. Lionel Albertino y présentait la toute dernière réédition du petit livre d'Eugénie Sié sur « l'école engloutie ». Dans le hall et à l'entrée de la salle deux « roll-up » attractifs présentaient par l'image

Avant 1789,
le Mandement
d'Oysans comprenait
21 communautés, fort
liées entre elles :

Allemond
Auris
Besse
Bourg d'Oysans
Clavans
Freney
Les Gauchoirs
Huez
La Garde
La Grave
Livet
Mondelent
Mizoen
Ornon
Oz
Saint Christophe
Vaujany
Venosc
Villard d'Aresnes
Villard Eymond
Villard-Reculas

De leurs rivalités,
de leurs
solidarités,
que reste-t-il ?

nos diverses activités. Les visiteurs pouvaient également redécouvrir l'exposition de cartes reconstituant l'ancien lac Saint-Laurent réalisée par Lionel lors de la Vogue du Bourg 2013.

De nombreuses personnalités étaient présentes dont notre député Marie-Noëlle Battistel. Notre conseiller général Christian Pichoud qui participait au semi-marathon de Vizille s'était fait représenter par sa suppléante M^me^ Fabienne Prapant. M. André Salvetti, maire du Bourg, accompagné de M^me^ Jocelyne Balme, nouvelle conseillère municipale déléguée à la culture, souhaita la bienvenue à tous les participants, et c'est devant un très nombreux public que, vers 11 h 30, M. Pierre Gandit, président du Concours de Nouvelles Yvonne Sévoz, annonça les résultats. Le premier prix fut attribué au récit intitulé « Romanche » mais par suite de la diffusion d'une version non définitive du règlement, son auteur n'a pas communiqué séparément ses coordonnées. Malgré des recherches et des annonces publiques, personne ne se manifesta sur place… Des interrogations et discussions précédèrent alors l'annonce officielle des lauréats : dans de telles conditions, le premier prix devait-il être décerné ? Le jury et son président estimèrent que oui… À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous restons toujours dans l'attente de connaître l'identité de cet auteur dont le talent a été reconnu par une très large majorité des membres du jury. La mention spéciale fut décerné à M. Jean Ginet pour sa nouvelle : « L'exclu ». Les personnalités présentes applaudirent aussi au remarquable travail collectif d'écriture réalisé par sept dames de la Résidence Abel Maurice du Bourg-d'Oisans, dirigées par Chrystel Lê Quang assistée de M. Naccarato.

L'après-midi, 80 personnes suivirent avec attention, pendant près d'une heure, la projection d'un diaporama sur les Voies Ferrées du Dauphiné (le petit train de l'Oisans) commenté par le soussigné, ce qui assura l'animation de la deuxième partie de la journée. N'oublions pas enfin de rappeler que deux costumes d'antan de l'Oisans étaient présentés

Notre président accompagné de deux gracieuses hôtesses

par Marilyn Brichet et Danielle Pornin, gracieuses hôtesses dont chacun put apprécier l'amabilité et l'élégance féminine, et qui ajoutèrent une agréable note « folklorique » à la manifestation.

Une ouverture réussie de la saison. Il reste maintenant à assurer la relecture et la correction typographique des 13 nouvelles avant leur publication dans un 3e recueil qui devrait recevoir le même accueil favorable que les précédents. Si, encore une fois, l'Oisans a du talent, il faut insister sur le constat dressé par Pierre Gandit, à savoir que ce crû 2014 fut exceptionnel.

Le Président
Bernard FRANÇOIS

DÉCOUVERTE !

Voici une très belle et rare carte postale (totalement inédite), achetée (chère) sur Internet. Il s'agit de la chapelle Saint-Antoine du Dauphin (Commune de Mizoën) pour laquelle nous n'avions aucune illustration. Ce sanctuaire avait été cité dans un état établi en 1903 recensant les lieux de culte. Le service y était célébré une fois par an. Des ouvriers travaillant sans doute au barrage du Chambon ou à ses ouvrages préparatoires (déviation de la route, entre autres) avaient installé leur cantine dans la maison proche de la chapelle (bâtiment marqué d'une croix).

Bernard FRANÇOIS

Chapelle du Dauphin

L'OISANS DANS LA GRANDE GUERRE

La Maison Départementale des Alpages de Besse-en-Oisans présente sa nouvelle exposition.

Cette année, nous commémorerons le souvenir de la Première Guerre Mondiale. Pour cette occasion, LA MAISON DES ALPAGES DE BESSE EN OISANS présente une exposition couvrant la totalité de la durée du conflit de 1914 à 1918.

De nombreux hommes et femmes de l'Oisans ont perdu la vie et souffert au cours de ce terrible conflit. C'est l'occasion de leur rendre hommage et de leur dire que nous n'avons pas oublié, que nous sommes toujours reconnaissants après un siècle passé.

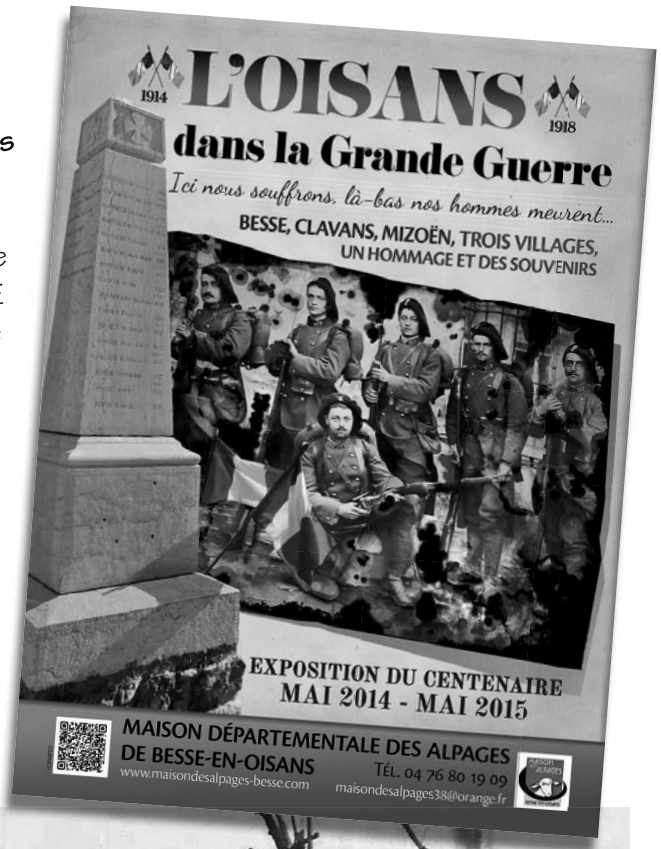

Le 2 août 1914, la mobilisation générale va surprendre Bessats, Clavanchons et Mizoënnais dans les champs et les alpages.

Le plus souvent, c'est la consternation, car personne n'avait envisagé l'issue fatale de l'assassinat de l'Archiduc d'Autriche à Sarajevo.

Les femmes, les enfants et les hommes de plus de 47 ans restent dans les villages pour rentrer le foin, moissonner. Le travail sera d'autant plus dur que la plupart des mulets seront réquisitionnés.

Les mobilisés partent conscients de faire leur devoir et sûrs qu'ils seront de retour pour démontagner ou, au plus tard, à Noël.

Un grand nombre est mobilisé au 157e Régiment d'Infanterie ou au 140e, les autres se répartissent entre des bataillons de chasseurs à pied ou de chasseurs alpins, des régiments d'artillerie de montagne ou des régiments du génie.

2e Régiment d'Artillerie de Campagne

157e Régiment d'Infanterie

Avec un peu plus de 17 000 morts, l'Isère est le 17e département français pour le nombre de morts, 3 % de la population de 1914, soit en dessous de la moyenne française.

- L'Oisans compte 495 morts pour 12 156 habitants soit 4,07 % de la population.
- La Vallée du Ferrand compte 63 morts pour 1 472 habitants soit 3,6 % de la population.
- Dans la vallée du Ferrand environ 320 hommes ont été mobilisés :
- 63 hommes sont morts ou ont été portés disparus (presque 20 %)
- 39 ont été blessés plus ou moins grièvement,
- 12 ont été faits prisonniers…

Véronique CARDONE
Écomusée de la Maison Départementale
des Alpages de Besse-en-Oisans

LES MINES DE CUIVRE DE LA FARE

Les terrains cristallins de l'Oisans, bouleversés lors du grand soulèvement alpin, présentent de nombreuses fractures où l'on observe souvent un remplissage de substances minérales de toutes espèces. Les tentatives d'exploitations de ces filons minéralisés se sont succédé au cours des siècles, souvent avec des résultats incertains. Si l'Oisans est le paradis des minéralogistes, il a aussi été considéré comme « l'enfer des exploitants ». Nous évoquerons ici une exploitation assez récente et peu connue : les mines de cuivre de la Fare, situées sur le versant Nord/Ouest de la chaîne des Rousses.

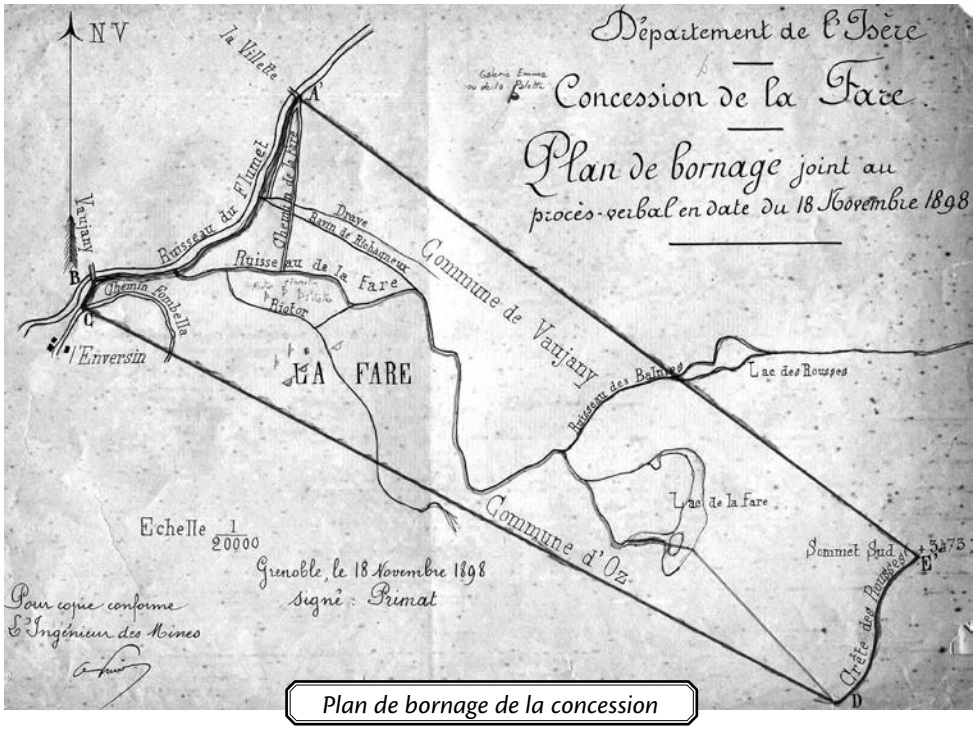

Plan de bornage de la concession

LES RECHERCHES DU XIX^e^ SIÈCLE

Le 19 septembre 1888, un ingénieur civil des mines, M. Louis de Zeppenfeld, demeurant à Paris, 20 rue des Marais, déposa auprès de l'Administration une demande d'autorisation de recherches de mines métalliques sur les communes d'Oz et de Vaujany. Ce personnage était honorablement connu, ayant dirigé les mines de Pontgibaud, dans le centre de la France, et déjà étudié par le passé le massif des Rousses. Cette autorisation lui fut accordée pour une période de 3 ans par arrêtés préfectoraux des 4 octobre 1888 (pour Oz) et 10 juillet 1889 (pour Vaujany). Invoquant des raisons de santé, le bénéficiaire déclara, le 16 novembre 1892, n'avoir pu profiter de ces autorisations et il sollicitait le renouvellement du permis de fouilles, ce qui lui fut accordé jusqu'en mars 1895. Le 5 avril 1893, M. de Zeppenfeld informait le préfet qu'il avait constitué une « Société Civile de Recherche des Mines d'Or de France » par acte sous seing privé du 10 novembre 1892 (enregistré à Paris le 23 février 1893). Il évoquait les travaux effectués au cours d'un hiver rigoureux, du 4 décembre 1892 au 14 mars 1893, et désignait M. Dufaure de la Prade comme directeur de cette société dont le siège provisoire était à Paris, 9 rue Mazarine.

Un autre acte de société intervien-dra le 7 mars 1893.

Par pétition du 12 septembre 1894, complétée le 12 novembre suivant, M. Charles Dufaure de la Prade sollicita au nom de la société, dont le siège était alors au n° 6 rue Ribera à Paris, la concession des mines de cuivre et tous métaux connexes situées sur le territoire des deux communes précitées. Engageant l'enquête publique, le préfet prit un arrêté le 28 novembre, et une affiche annonçant la demande et faisant courir les délais d'opposition fut affichée pendant deux mois à Oz, Vaujany et Grenoble[1]. En cette année 1894, la société, qui comptait 9 associés, obtint l'autorisation de disposer des produits de ses recherches, soit 35,350 tonnes de minerai contenant 4240 kg de cuivre. Toujours pour la même année, le résumé Statistique des recherches de mines précisait que la société avait extrait 60 tonnes dans des « schistes archéens métamorphiques ». Cinq galeries d'une longueur totale de 80 m environ avaient été ouvertes sur 3 filons de quartz et de pyrite de cuivre. Il avait été relevé l'existence « de 5 filons cuivreux ayant de 0,30 à 1,00 m de puissance, mais peu minéralisé ». 10 ouvriers étaient employés et aucun accident n'était à déplorer.

Le 10 février 1895, le maire d'Oz exposa devant son conseil, d'une part que le permis de fouille de MM. de Zeppenfeld et Cie arrivait à expiration le 6 mars prochain, d'autre part que M. Dufaure de la Prade sollicitait au nom de sa société une concession de mines de cuivre et autres métaux connexes, comprise entre les ruisseaux de Riotor, du Flumet et de la Fare. Il tenait cependant à rappeler que les promesses faites précédemment par MM. Zeppenfeld et Cie n'avaient pas été tenues. Dans ces conditions et en s'appuyant sur l'exemple de la commune de La Garde, le Conseil ne donnait son accord que dans le cas d'engagement écrit des pétitionnaires concernant le versement à la commune d'une somme de 500 francs annuels, d'une redevance de 3 % sur les bénéfices nets de l'exploitation, et d'une somme de 1000 francs pour les dégâts causés à ce jour dans l'exécution des différents travaux. Il était en outre demandé que tous les transports des mines passent par la commune, que les bureaux et entrepôts soient situés sur Oz, et enfin que les employés, les guides, les conducteurs et ouvriers soient choisis parmi les habitants

1 ADI 9 S 1/28.

du lieu. Il était évident que de telles exigences, manifestement excessives, ne pouvaient être reçues favorablement par la société.

Celle-ci poursuivit ses recherches et le 12 septembre 1895 sollicita l'autorisation de construire sur les propriétés communales d'Oz un baraquement destiné à abriter les ouvriers. Le 15, le maire fut savoir que son conseil, « pour divers motifs [non énoncés] n'avait pas jugé à propos » d'accorder cette autorisation. Le préfet, qui avait été saisi de ce litige, écrivit au maire le 24 septembre pour lui indiquer que, la société étant autorisée à faire des recherches, on ne pouvait lui refuser d'édifier les constructions nécessaires pour abriter ses ouvriers, et qu'il convenait en conséquence d'accorder l'autorisation, étant entendu qu'il s'agissait d'une permission précaire ne conférant aucun droit de propriété. Le 27, le maire d'Oz donna les raisons invoquées par son conseil : 1° : La société avait, sur ses titres, annoncé « Mines d'Oz et de Vaujany », association de communes qui aurait « indisposé » ledit conseil, lequel avait déclaré : « puisque les mines sont sur Vaujany, que la compagnie bâtisse donc sur Vaujany et non sur Oz » ! 2° : La société avait établi son siège à Vaujany. 3° : Son gérant résidait à Allemont et non à Oz. 4° : Le débouché de ses mines se faisait par la route de Vaujany (il était cependant reconnu que ce trajet était plus facile et moins coûteux). 5° : Les ouvriers travaillant aux mines étaient « tous des étrangers de la commune ». Par ailleurs, si la société avait bien promis de donner les 3 % des revenus qu'elle ferait, cet avantage apparaissait alors « bien dérisoire » (c'était pourtant l'une des exigences…). En conséquence, le maire, après avoir indiqué que sa commune « s'obstinera » à refuser toute demande de la compagnie visant à s'établir sur ses montagnes, les avantages que la société accordait étant « tous pour les autres communes », demandait au préfet de prendre lui-même la décision, ne voulant pas, en tant que premier élu s'attirer les « invectives » (sic) de son propre conseil…

Selon M. Dufaure de la Prade, ce conflit était « né d'une rivalité de clocher à clocher ». Celui-ci précisait que « le fallacieux prétexte » invoqué par Oz, que « l'administration » de la société dont elle se montrait « si jalouse », se trouvait à Vaujany et consistait « tout simplement dans l'emploi de surveillant général » que le secrétaire de la mairie de Vaujany, M. Jacquemet fils, avait bien voulu accepter aux appointements mensuels de 75 francs. Il était donc évident que le baraquement à élever « au milieu des rochers » ne gênait en rien les habitants d'Oz…

SOCIÉTÉ CIVILE
DE
RECHERCHE DES MINES D'OR DE FRANCE
Siége social : PARIS
Constituée par actes sous signatures privées le 10 Novembre 1892 et le 7 Mars 1893.
Actes enregistrés à Paris le 23 Février 1893 — folio 20, et le 18 Mars 1893 — folio
PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR
N° 00.164
donnant droit à cinquante pour cent dans les bénéfices nets, de telle façon que chaque part bénéficiaire n'aura droit qu'à un cent millième des bénéfices nets, (Art. 12 des Statuts).
Pour la Société civile de Recherche des Mines d'Or de France :
L'Administrateur-Gérant,

Premier titre émis

Le 3 octobre 1895, le préfet annonça à M. Dufaure de la Prade qu'il était disposé à accorder l'autorisation demandée, mais souhaitait qu'en contrepartie, la société fasse un geste en prenant l'engagement de payer une redevance annuelle de 50 francs pendant la durée des fouilles (somme pouvant d'ailleurs être négociée). Le 13 octobre, la société fit connaître son accord sur ce montant. Dans la foulée, le 17, le préfet prit un arrêté autorisant M. Dufaure de la Prade à construire des abris pour ses ouvriers.

Les ingénieurs du Service des Mines, dans un rapport du 30 septembre - 14 octobre 1895, examinèrent les résultats obtenus dans les diverses galeries de fouilles. Ils relevèrent que ces gisements se trouvent à une altitude moyenne de 1400 m, « que les roches encaissantes sont d'une grande dureté, que les filons ont un remplissage quartzeux avec mouches ou nodules de chalcopyrite, [et] qu'aux fronts de taille actuels la puissance réduite des filons n'atteint jamais 0,03 ». Ils estimaient en conséquence « qu'avec les bas cours actuels du cuivre », des filons aussi pauvres étaient inexploitables et concluaient au rejet de la demande de concession.

Il était cependant reconnu que la société était « sérieuse », qu'elle avait à sa disposition les moyens de faire des recherches importantes et qu'elle avait déjà ouvert sur le terrain « environ 120 m de galeries ou de tranchées répartis en 7 points différents, que toutes ces galeries ou tranchées suivent des filons, qu'il y a en outre des affleurements visibles à fleur du sol ». Dans ces conditions, l'Ingénieur en chef était d'avis, « dans le cas où l'Etat désirerait récompenser les efforts des demandeurs en leur accordant la concession », que les redevances tréfoncières leur soient imposées. Il s'agirait alors, selon lui, du « juste paiement du droit de fouille » qui avait été accordé précédemment à M. de Zeppenfeld. Il était ajouté que les deux communes soutenaient la demande de concession.

À noter que le 9 septembre 1895, le préfet de l'Isère était directement questionné par l'un des coassociés, signant « Prince Pignatelli de

Aragon », qui voulait s'assurer que son représentant M. Dufaure de la Prade avait bien déposé la demande de concession des mines de cuivre aurifère « aux noms de tous les co-associés de la Société des mines d'or de France »… Le 29 octobre, ledit Dufaure de la Prade relança à son tour les services préfectoraux sur la demande en cours, en rappelant que la Société avait fait, depuis 3 ans, de très lourds sacrifices pour mener à bien ses recherches, dépensant plus de 80 000 francs.

Dans son rapport pour l'année 1895, le Service des mines relevait : « À Oz et à Vaujany, la Société de recherches des mines d'or de France a poursuivi trois avancements dans des filons réguliers mais à remplissage quartzeux très dur et pauvres en pyrite de cuivre ». Pour 1896, le Service se contenta de mentionner que la Société avait poursuivi « l'avancement des galeries ouvertes par elle sur les filons de cuivre pyriteux ». Il n'avait toujours pas été statué sur la demande en concession… Le résumé statistique des recherches de mines pour 1896 donne le chiffre de 40 tonnes extraits. 7 galeries étaient alors ouvertes sur une longueur totale de 128 m. La puissance des 5 filons cuivreux (de 0,30 à 1,00 m) était confirmée. Le personnel employé s'élevait toujours à 10 personnes.

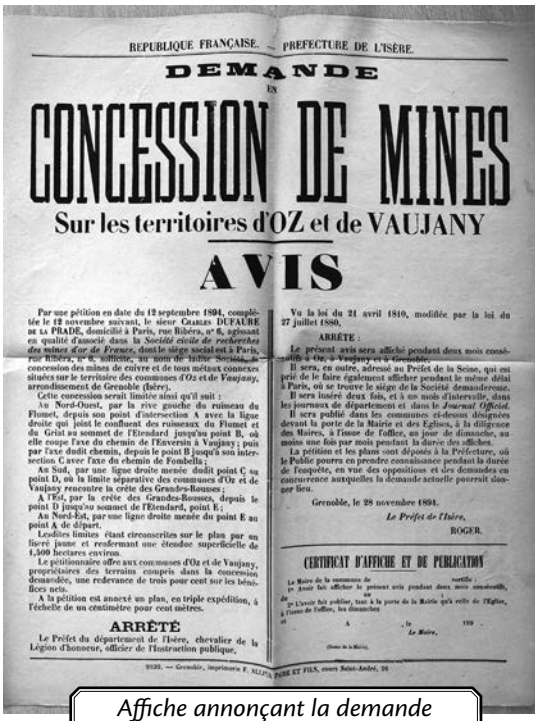

REPUBLIQUE FRANÇAISE. — PREFECTURE DE L'ISÈRE.

DEMANDE

EN

CONCESSION DE MINES

Sur les territoires d'OZ et de VAUJANY

AVIS

Par une pétition en date du 12 septembre 1894, complétée le 12 novembre suivant, le sieur CHARLES DUFAURE DE LA PRADE, domicilié à Paris, rue Ribéra, n° 6, agissant en qualité d'associé dans la *Société civile de recherches des mines d'or de France*, dont le siège social est à Paris, rue Ribéra, n° 6, sollicite, au nom de ladite Société, la concession des mines de cuivre et de tous métaux connexes situées sur le territoire des communes d'Oz et de *Vaujany*, arrondissement de Grenoble (Isère).

Cette concession serait limitée ainsi qu'il suit :

Au Nord-Ouest, par la rive gauche du ruisseau du Flumet, depuis son point d'intersection A avec la ligne droite qui joint le confluent des ruisseaux du Flumet et du Grisi au sommet de l'Etendard jusqu'au point B, où elle coupe l'axe du chemin de l'Enversin à Vaujany ; puis par l'axe dudit chemin, depuis le point B jusqu'à son intersection C avec l'axe du chemin de Fombelle ;

Au Sud, par une ligne droite menée dudit point C au point D, où la limite séparative des communes d'Oz et de Vaujany rencontre la crête des Grandes-Rousses ;

A l'Est, par la crête des Grandes-Rousses, depuis le point D jusqu'au sommet de l'Etendard, point E ;

Au Nord-Est, par une ligne droite menée du point E au point A de départ.

Lesdites limites étant circonscrites sur le plan par un liseré jaune et renfermant une étendue superficielle de 1,500 hectares environ.

Le pétitionnaire offre aux communes d'Oz et de Vaujany, propriétaires des terrains compris dans la concession demandée, une redevance de trois pour cent sur les bénéfices nets.

A la pétition est annexé un plan, en triple expédition, à l'échelle de un centimètre pour cent mètres.

ARRÊTÉ

Le Préfet du département de l'Isère, chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880,

ARRÊTE :

Le présent avis sera affiché pendant deux mois consécutifs à Oz, à Vaujany et à Grenoble.

Il sera, en outre, adressé au Préfet de la Seine, qui est prié de le faire également afficher pendant le même délai à Paris, où se trouve le siège de la Société demanderesse.

Il sera inséré deux fois, et à un mois d'intervalle, dans les journaux de département et dans le *Journal Officiel*.

Il sera publié dans les communes ci-dessus désignées devant la porte de la Mairie et des Eglises, à la diligence des Maires, à l'issue de l'office, un jour de dimanche, au moins une fois par mois pendant la durée des affiches.

La pétition et les plans sont déposés à la Préfecture, où le Public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

Grenoble, le 28 novembre 1894.

Le Préfet de l'Isère,

ROGER.

CERTIFICAT D'AFFICHE ET DE PUBLICATION

Le Maire de la commune de certifie :

1° Avoir fait afficher le présent avis pendant deux mois consécutifs, savoir :

à la porte de la Mairie et à celle de l'Eglise,

2° L'avoir fait publier, tous à la porte de la Mairie qu'à celle de l'Eglise, à l'issue de l'office, les dimanches

et A , le 189 .

Le Maire,

(Sceau de la Mairie).

1894. — Grenoble, imprimerie F. ALLIER PÈRE ET FILS, cours Saint-André, 26

Affiche annonçant la demande de concession

À la suite de ces travaux qui permirent d'obtenir, en 1897, 20 500 kg de chalcopyrite à 33 % de cuivre, une nouvelle demande de concession fut transmise au Ministre des Travaux Publics le 20 août 1897. Dans leur rapport des 20 juillet - 25 août 1897, les ingénieurs des Mines estimaient qu'il y avait lieu d'accueillir favorablement la demande de M. Dufaure de la Prade, en limitant la concession à 562 hectares. En novembre 1897, la société sollicita l'autorisation de vendre tous les minerais extraits.

Le résumé statistique des recherches de mines pour 1897 indique : « 7 galeries d'une longueur totale de 135 m environ ouvertes sur divers filons de quartz un peu aurifères, et pyrite de cuivre ». (Notons que c'est la première fois que l'Administration évoque la présence de l'or.) 10 tonnes avaient été extraites par 5 ouvriers. Par décision ministérielle du 12 janvier 1898, la société fut autorisée à disposer des minerais de cuivre extraits. À cette occasion, il était rappelé que la société permissionnaire ne pouvait pratiquer que des travaux de reconnaissance ou de recherches, tous travaux d'exploitation étant formellement interdits.

L'attribution de la concession allait toutefois intervenir peu de temps après. Elle fut en effet accordée par décret présidentiel du 8 février 1898, sous le nom de « Concession de la Fare ». Un beau plan au 1/10 000e sur lequel étaient positionnées les entrées de 9 galeries (dont celle appelée « *Emma ou de la Palette* », sur le quartier des Jasses), avait été annexé au décret de concession. L'opération de bornage, réalisée par l'ingénieur Primat, en présence de M. Vial, chef-mineur, intervint le 1er août 1898.

Le siège de la société était bien situé au 9 rue Mazarine, M. Dufaure de la Prade apparaissant comme l'administrateur-gérant. Le fonds social était divisé en 100 parts d'intérêt. Une fois la société constituée, il pouvait être créé, « si besoin est », 50 000 parts bénéficiaires. Un beau titre intitulé « Part bénéficiaire au Porteur », de couleur verte, fut alors édité par la Société civile. Il donnait droit à 50 % dans les bénéfices nets, ce qui ne correspondait en fait « qu'à un cent millième des bénéfices nets ».

Les recherches semblent pourtant avoir été suspendues en cette année 1898 ainsi que l'année suivante, aucun résultat n'étant évoqué dans les rapports annuels du Service des mines. Elles devaient toutefois reprendre dès 1900.

Bernard FRANÇOIS

(Suite au prochain bulletin)

Carte postale ancienne mentionnant les mines d'or !

▶ PATRIMOINE INDUSTRIEL DE LA ROMANCHE

Une réunion importante s'est tenue à Rioupéroux le lundi 24 février, suscitée par le Conseiller général Gilles Strappazzon, de St-Barthélemy-de-Séchilienne. Étaient présentes les associations suivantes : Richesses culturelles de l'Oisans, Patrimoine d'avenir de la Moyenne Romanche, l'association pour le Patrimoine et l'histoire de l'Industrie en Dauphiné (APHID), la Fédération des Associations Patrimoniales de l'Isère (FAPI), et, bien sûr, Coutumes et Traditions de l'Oisans.

Mme Caroline Guérin a rappelé ses multiples actions et interventions en faveur de la préservation et de la réhabilitation du patrimoine hydroélectrique de la moyenne Romanche, mais a dû reconnaître que, malgré tous ses efforts, elle était arrivée à une impasse. Le Conseiller général Gilles Strappazzon, en charge du contrat de rivière, proposa alors d'agir personnellement afin de lancer un appel à projet au niveau national. Son intervention auprès du président du Conseil général s'appuierait sur une lettre de soutien rédigée et signée par les cinq associations patrimoniales, lettre qui serait adressée tant au président du Conseil général qu'à Monsieur le préfet de l'Isère (avec copie à notre députée Mme Marie-Noëlle Battistel). Tout ne pouvant être conservé, l'objectif prioritaire de M. Strappazzon sera de sauver les centrales de Livet I et II, témoignage emblématique de ce riche passé dédié à la Houille Blanche, ce qui rejoint d'ailleurs l'objectif des campagnes d'information déjà menées par notre association (articles parus dans notre Bulletin no 74 de novembre 2011 et dans L'Almanach du Dauphiné 2013, lettres adressées le 26 novembre 2012 à M. le Maire de Livet et à M. Pierre Gandit). Nous savons aussi que nous pourrons compter sur l'appui de M. Alain Robert, délégué de la Fondation du Patrimoine.

Afin de poursuivre ces actions de sensibilisation, et voir les habitants de la vallée s'impliquer plus ouvertement dans la préservation de ces « cathédrales électriques », une projection commentée sur l'activité industrielle de la moyenne Romanche (de Séchilienne à Livet) sera organisée en cours d'année.

Nous espérons de tout cœur que ces actions conjuguées aboutiront. Là encore, il s'agit d'un « devoir de mémoire ».

▶ DÉBROUSSAILLAGE DE LA VOIE ROMAINE

Un rendez-vous est fixé au samedi 7 juin pour une nouvelle opération de débroussaillage de la voie de Rochetaillée. Rendez-vous est fixé à 9 h 30 au Restaurant des Touristes, chez notre ami Régis Laffay. Prévoir du petit matériel et des gants. Casse-croûte sorti du sac (boissons et café offerts). À noter que l'O.N.F. a reconduit pour 6 ans l'autorisation précédemment accordée à l'Association.

▶ RECONNAISSANCES D'ALLEMONT EN 1709.

Cet ouvrage de 400 pages, dont le tirage sera limité à 150 exemplaires, est actuellement en souscription au prix de 20 € l'unité.

Frais de port : 6 €.

▶ CONFÉRENCES :

Notre président a présenté le samedi 1er avril, devant l'Académie Delphinale, une communication inédite sur le thème : « Le site minier des Ruines de Séchilienne ». Le jeudi 24 avril à Voiron, à la demande de l'Université pour Tous du Voironnais, il a également projeté et commenté devant plus de 80 personnes un diaporama sur la construction du barrage du Chambon.

EXPOSITION DE CARTES POSTALES AVEC PROJECTION DE DIAPORAMAS, BOURSE, ÉCHANGE DE CARTES.

*À l'Alpe d'Huez, dans le Hall du Palais des sports le Dimanche 20 Juillet 2014, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h, **Entrée libre**.*

***Thème** : Les 50 premières années de la station de l'Alpe d'Huez*

*À Bourg d'Oisans dans la salle polyvalente de la Mairie, le Dimanche 10 Août 2014, **à l'occasion de la Vogue**, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Entrée libre.*

***Thème** : Bourg d'Oisans et les villages environnants.*

L'ALPE-D'HUEZ - Inauguration du chalet SAD – 4 octobre 1931

René Balmet

LA FIN DU MYSTÈRE « ROMANCHE »

L'auteur de la nouvelle et lauréat du concours «prix littéraire Yvonne Sévoz», est Yvette MOYET, habitant Bourg-d'Oisans et qui était absente au moment du Printemps du Livre, le 6 avril. Ancienne institutrice (elle revendique chaleureusement cette appellation), elle est tombée amoureuse de nos montagnes et s'y est installée la retraite venue. Les sentiers de randonnée et quelques rochers à escalader, maintenant elle connait. Avec enthousiasme. Active, elle milite au sein de plusieurs associations, dont la nôtre. Elle a toujours, dit-elle, songé à écrire, depuis son enfance, et quand elle marche sur nos sentiers, elle imagine dans sa tête des textes, elle compose des situations, invente des personnages rustiques… C'est ainsi que sa nouvelle «Romanche» a pris naissance au bord de cette rivière, entre Villar d'Arène et Rochetaillée. Nous allons donc prochainement organiser une remise de prix, diplôme et médaille compris, l'occasion de se retrouver sur le terreau culturel de l'Oisans.

CONCOURS POUR UNE AFFICHE « OISANS »

Dans le cadre de « Montagn'Art 2014 », nous avons lancé au début de l'année un concours pour la création d'une affiche pour l'Oisans.
Cette affiche est destinée à représenter l'Oisans auprès des instances touristiques et des organismes de l'Isère, des Hautes Alpes et au-delà, qui militent pour une meilleure connaissance de nos montagnes : offices de tourisme, commerçants, hôtels, mairies, gîtes… etc.
Nous avons établi les règles à observer dans la confection de cette affiche particulière.
Nous avons indiqué également que les maquettes doivent être remises à notre association au plus tard le 30 juin 2014. Elles seront exposées à « Montagn'Art 2014 » au foyer municipal de Bourg-d'Oisans, du 25 juillet au 03 août. Un jury de six membres désignera, à l'issue du concours, le gagnant.
Tous renseignements pour ce challenge auprès de Oleg Ivachkevitch.

MONTAGN'ART 2014.

Cette manifestation se déroulera dans le bâtiment rénové du foyer municipal de Bourg-d'Oisans, du samedi 26 juillet au dimanche 03 août, avec une mise en place des œuvres dès le jeudi 24.
Depuis le début de cette année les inscriptions nous parviennent régulièrement et nous ne sommes pas loin d'afficher sous peu : « Complet » !
Le nouveau foyer nous offre un espace agrandi, équipé du meilleur matériel, où pourront cohabiter les créations les plus éclectiques dans les domaines de la peinture, de la sculpture, de la mosaïque, de la porcelaine, de l'image, etc…
Dans les semaines qui viennent tout va se mettre en place.
Un fois de plus, manifestement, L'OISANS A DU TALENT !

Oleg Ivachkevitch

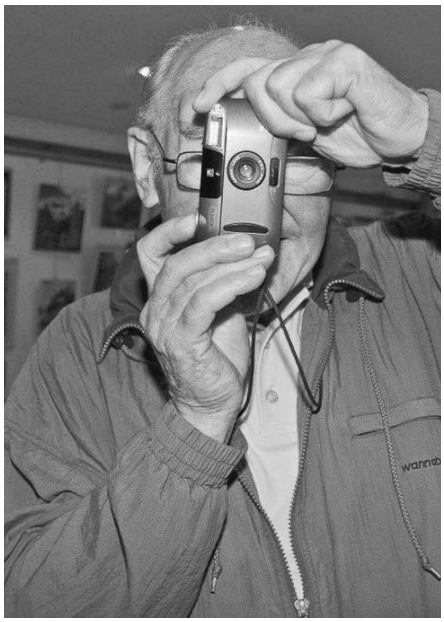

— ASSOCIATION COUTUMES ET TRADITIONS DE L'OISANS —
Président : Bernard François — **Vice-présidents :** Oleg Ivachkévitch et André Glaudas
Trésorier : Gérard Dionnet — **Trésorier-adjoint :** Corinne Guiguet-Bologne — **Secrétaire :** Danielle Pornin
Présidents d'honneur : Roger Canac, André Dode, Gaston Savioux, Madeleine Martin
Comité de rédaction : Bernard François, Oleg Ivachkévitch, Gérard Dionnet, Raymond Joffre, Pierre et Madeleine Martin
Réalisation du bulletin : Lionel Albertino et Pierre Martin
Adresse postale : 38 rue de Viennois — 38 520 Le Bourg d'Oisans
Adresse e-mail : info@coutumesethistoireenoisans.com — **Site internet :** http : //coutumesethistoireenoisans.com
Les informations, textes, photos visibles sur notre bulletin, restent la propriété de leurs auteurs et de l'Association Coutumes et Traditions de l'Oisans.
Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite de l'Association.